

**COMMUNE DE LADINHAC**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MAI 2021**

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Jeudi 27 Mai 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 20 Mai 2021.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Sylvie DELTRUC, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES

**Etaient représentés :** Christelle GARRIGOUX par Marie-Ange SOUQUIERES et Roland MAFFRE par Hervé DELPUECH

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**Compétence mobilité- Proposition de transfert de la compétence « Autorité organisatrice de la mobilité sans transfert des services régionaux »**

**Le Conseil accepte cette modification de l'ordre du jour, à l'unanimité.**

Avant de débiter la séance, Zoé LEVALLOIS se présente et expose le déroulement de son stage au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite, au nom de la Commune, la bienvenue et remercie chacun et chacune de lui réserver le meilleur accueil dans le cadre de ses missions de mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

**I : Adoption du compte- rendu de la séance du 6 Mai 2021 :**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**II : Travaux de voirie 2021 :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis supplémentaire, concernant les travaux sur la voirie à Melzac, a été proposé par l'entreprise Eurovia dans le cadre des travaux de réfection de voirie à Trémouille et Montlogis (concernant ces travaux, la priorité sera donnée aux chemins où l'élagage aura été effectué).

Ce devis supplémentaire s'élève à 4 510 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le devis supplémentaire proposé par l'entreprise EUROVIA, en complément du devis initial, pour un montant total de travaux de 65 520.00€ HT.**

### **III : Vitraux de l'église :**

Suite à l'intervention de Mme Laetitia BASTIEN sur les vitraux de l'Eglise, il a été constaté que les baies 10 et 6 ont été impactées par des dégradations venant de l'extérieur.

Il rappelle que le devis initial de restauration des baies s'élevait à 10 677.00 € HT.

M. le Maire expose au Conseil Municipal un devis pour la restauration de ces deux baies, qui s'élève à 1 377 € HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune subvention de la part du Conseil Départemental ne pourra être accordée pour ce devis complémentaire car il s'agit de dégradations ponctuelles.

En parallèle, une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le devis concernant la restauration des deux baies dégradées en complément du devis initial, pour un montant total de travaux de 12 054.00€ HT.**

### **IV : Cimetière communal :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de numérisation des plans du cimetière, consistant à recenser toutes les stèles en vue d'engager ultérieurement une procédure de reprise. L'objectif est de permettre une meilleure gestion, en temps réel, du cimetière communal.

### **V : Compétence mobilité :**

La compétence est assurée de droit par la Région Auvergne Rhône Alpes.

La Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne s'est toutefois prononcée favorablement sur la prise de la compétence mobilité lors du conseil communautaire du 29 mars 2021.

Chaque commune dispose à présent de trois mois pour statuer sur cette prise de compétence. L'absence de délibération vaut consentement tacite au transfert de compétences à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire expose que, comme lorsque c'est le cas lors de transfert de compétences, il est préférable que le Conseil soit explicitement amené à se prononcer sur ledit transfert.

Malgré la volonté de prise de compétence exprimée à l'occasion du Conseil Communautaire du 29 mars dernier, il s'avère que les modalités de transfert de cette compétence ne semblent pas efficaces pour assurer un service pérenne de qualité sur notre territoire. Il est donc finalement proposé que cette compétence puisse continuer à être exercée par la Région Auvergne Rhône Alpes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix contre et 1 abstention, refuse la prise de la compétence mobilité par la Communauté de Communes.**

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2021

## VI. QUESTIONS DIVERSES :

### ➤ Tour de garde lors des élections des 20 et 27 Juin 2021 :

Il sera mis en place un bureau de vote pour chaque élection (départementale et régionale).

### ➤ Affaires en cours :

\* Un chéneau a été abîmé au chemin des Costes en raison de l'étroitesse de la voirie communale. La Commune regrette l'incivilité du propriétaire du véhicule qui n'a pas fait part de l'accident.

Monsieur le Maire remercie les riverains pour les échanges assurés et la résolution, en cours, de cette problématique d'accès.

Un arrêté municipal sera donc prochainement pris pour interdire la circulation dans cette impasse (sauf riverains).

\* La voirie communale allant de Trémouille à Cances a été endommagée par un poids lourd qui n'a pas respecté la signalisation d'interdiction aux véhicules de plus de 6 tonnes. La réfection de cette route ayant été effectuée en 2020, la commune a engagé les démarches auprès de l'assurance. Dans l'attente d'une réponse de celle-ci, la circulation sur cette voie est interdite par arrêté municipal en date du 26 Mai 2021 consultable ici : <http://www.ladinhac.fr/arrete-municipal-2>

Face à ces dégradations croissantes, des limitations d'accès à certaines voiries seront prochainement actées. De plus, une information sera assurée, par la pose de panneaux, sur les voies communales, en agglomération, apparaissant comme sans issue.

➤ A compter du Lundi 31 Mai 2021, la commune accueille Mme Céline COLLANGE, en stage auprès de Marie-Laure GAUZINS, secrétaire de mairie. Mme COLLANGE sera présente à la mairie une semaine sur deux (partage du stage avec la commune de Puycapel), puis co-assurera le remplacement à la mairie et à l'agence postale communale durant l'été.

➤ Les deux adjoints techniques de la commune Jean-Baptiste DELPUECH et Rémi PALLY vont suivre une formation « habilitation électrique » puis « CACES ».

➤ La livraison des abri-bus a eu lieu au GAEC de l'Hermet où ils sont stockés dans l'attente du planning du poseur. La commune remercie M. François BONNET pour le déchargement de la marchandise.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 23h.

## AGENDA :

\* **28 Mai 2021** : réunion de travail sur le portage de la zone Natura 2000 à Ladinhac.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2021

\* **7 Juin 2021** : préparation du chantier de réfection de la traverse du bourg.

\* **20 Juin 2021** : premier tour des élections départementales et régionales

\* **25 Juin 2021** : réunion de la commission appels d'offres, ouverture des plis concernant la réhabilitation de la cantine scolaire.

\* **27 Juin 2021** : deuxième tour des élections départementales et régionales

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 29 Juin 2021.**

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.

**COMMUNE DE LADINHAC**

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2021**